

Tarifs des activités de La Médiathèque « Jean Moulin » (à partir du 1^{er} septembre)

Les livres forment le secteur de « l'écrit », les CD, les vidéos et DVD forment le secteur « audiovisuel »

	Villiérains, *Salariés, jeunes scolarisés dans la commune	Non Villiérains
<i>Adhésion + emprunt des livres imprimés et sonores</i>	2,00 €	<u>Adhésion</u> : 2,00 € <u>Emprunt des livres imprimés et sonores</u> : 29.10 €
<i>Option Espace audiovisuel : emprunt des CD, DVD, jeux vidéo.</i>	Plein tarif	57.00 €
	18.60 €	
	Tarif réduit**	
	14.80 €	
<i>Duplicata carte d'adhérent</i>	5,00 €	

(*) la notion de tarif réduit

est définie page 22

Reproduction de document (photocopies* + impressions)		Pénalités (par document non restitué ou dégradé)	
A4 noir et blanc	0,15 €	Livres ou CD	29.00 €
A3 noir et blanc	0,30 €		
A4 couleur	0,30 €	DVD, jeux vidéo	43.00 €
A3 couleur	0,30 €		

Modalités d'accès :

L'ensemble des grilles tarifaires s'appliquent aux usagers qui fréquentent les services et qui sont inscrits et admis conformément au règlement intérieur en vigueur de ceux-ci. Les usagers sont tenus de respecter les dispositions prévues dans les règlements de fonctionnement des services.

L'ensemble des grilles tarifaires ci-dessus ont été établies suivant :

Ces principes

- *les différenciations de tarifs applicables aux prestations sont fondées soit sur les conditions de ressources des usagers, soit sur la qualité de Villiérais ou de non Villiérais*
- *les différenciations tarifaires respectent en tout état de cause le principe selon lequel, le tarif le plus élevé n'excède pas le coût du service.*
- *La notion de Villiérais est définie comme suit : « sont Villiérais les usagers résidant ou travaillant sur le territoire de la commune »*
- *La notion de tarif REDUIT est définie comme suit : « bénéficiaire du tarif réduit : les personnes âgées de moins de 26 ans, les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires du RSA, les personnes non imposables, les titulaires de carte d'invalidité » sur présentation d'un justificatif.*